SEV

Syndicat d'électrification vauclusien

Rapport n° : 3
Rapporteur :

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE, POSE, MAINTENANCE ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET AUTORISATION A LANCER ET SIGNER LES MARCHES

LE PRESIDENT EXPOSE AU COMITE SYNDICAL :

Le projet de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire du département du Vaucluse a pour objectif de développer l'électromobilité.

Le projet s'inscrit dans la continuité du schéma régional pour la cohérence du déploiement des infrastructures de charge (étude prospective présentant des scénarios sur le développement des bornes de recharge pour véhicules électriques ou gaz et des capacités de stockage énergétique, portée par la Région en partenariat avec l'ADEME et l'ORECA).

Le SEV a proposé de coordonner, à l'échelle du département, l'offre de service de recharge pour véhicules électriques et hybrides. Dans ce cadre, les communes et établissements publics de coopération intercommunale ont été consultés afin de coordonner les différentes initiatives portées par la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon (COGA), la communauté de communes Rhône Lez Provence (CCRLP), la Parc naturel régional du Lubéron (PNRL) et la Communauté d'agglomération du Ventoux, Comtat, Venaissin (COVE).

Le SEV a ainsi complété l'étude régionale par une étude départementale destinée à établir un schéma de déploiement en cohérence avec les particularités du territoire et notamment les infrastructures touristiques, les gares, les axes de transport, les trajets domicile-travail.

Au regard des conclusions de cette étude, le syndicat envisage, sur son périmètre et en complément des acteurs susmentionnés, un déploiement ferme de 26 stations auxquelles pourront s'ajouter 5 stations optionnelles comprenant chacune deux bornes de charge normale afin de garantir un maillage adéquat.

Considérant la volonté de la COGA, de la CCRLP, du PNRL et de la COVE d'assurer en direct la maitrise d'ouvrage sur les bornes de charge, il est envisagé de constituer un groupement de commandes entre le SEV et ces acteurs pour la fourniture, pose, maintenance et exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Le projet est estimé à 624 k€ HT d'investissement pour 52 bornes prévues (26 stations) ; il sera porté par le SEV pour toutes les communes transférant leur compétence au syndicat.

L'investissement est financé à hauteur de 50% dans le cadre du dispositif d'aide de l'ADEME, les infrastructures de recharge devant être mises en service avant le 31 décembre 2019.

Le coût d'exploitation des 26 stations SEV est estimée à 50k€ HT par année. Les recettes issues du service de charge dépendent de la tarification qui fera l'objet d'une délibération du SEV, après étude spécifique et coordination des acteurs départementaux.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et :

- ACCEPTER les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes, annexé à la présente délibération, de décider de l'adhésion du SEV à ce groupement de commandes, dont il sera le coordinateur ;
- AUTORISER le Président à signer l'acte constitutif et à lancer et signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes ;